La Sériciculture à la Chambre

Le projet de loi concernant les primes est voté. — Les amendements relatifs au minimum de salaire sont renvoyés à la Commission du travail.

Paris, 24 mai. — La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Henri Brisson.

Le président prononce l'éloge de M. Gellé, député de la 2e circonscription d'Abbeville, dont nous annonçons la mort d'autre part.

L'élection de M. Perissoud à Meaux et celle de M. Abel Ferry à Epinal sont validées sans débat.

M. LAMY dépose une proposition de loi relative à l'extension de la loi sur la réglementation du travail à bord des bâtiments du commerce à tous les bateaux de pêche.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de la marine.

La Chambre, par 511 voix contre 3, adopte un projet ratifiant et convertissant en loi le décret du 8 mars 1909, qui a fixé pour 1910 à 3 fr. 47 par hectolitre d'alcool pur la taxe de fabrication sur les alcools d'origine industrielle.

LES CREDITS DU MAROC

M. VARENNE demande que le gouvernement apporte sans trop tarder un tableau d'ensemble des dépenses auxquelles a donné lieu l'expédition du Maroc.

M. CAILLAUX. — La Chambre en sera saisie au cours du mois de juin.

LES PRIMES A LA SERICICULTURE

On reprend la discussion du projet sur les primes à la sériciculture et à la filature de la soie.

M. DEVEZE développe un amendement tendant à ce que, dans un délai de trois mois après la promulgation de la présente loi les délégués du syndicat des patrons s'entendent avec les délégués des fileuses pour établir le minimum de salaires.

M. CRUPPI, ministre du commerce, combat l'amendement qui est repoussé par 404 voix contre 150.

On passe à l'article 5 qui diminue le taux de la prime pour les bassines filant des cocons étrangers.

M. THIERRY combat cet article ; il soutient que le tarif différentiel proposé par la commission, nuirait à l'intérêt général.

M. CRUPPI, ministre du commerce, appuie l'article.

M. DEVEZE après quelques observations retire son amendement, le nouveau texte de la commission lui donnant satisfaction.

La suppression de l'article 5 demandée par M. Thierry et combattue par M. Cruppi, ministre du commerce, est mise aux voix et repoussée par 431 voix contre 136.

L'article 5 est adopté.

M. PASTRE propose un article 5 bis tendant à l'emploi de la main d'œuvre étrangère limitée dans les filatures de soie à 10 % au maximum du personnel employé.

Cet article est adopté à mains levées.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés sans discussion.

L'article 8 bis nouveau est ainsi conçu : « Les frais de surveillance et de contrôle nécessaires pour l'application de la présente loi, en ce qui concerne les primes à la filature de la soie, sont à la charge des intéressés. Le montant en est recouvré au moyen d'une retenue fixée à 1,50 %, effectuée sur le montant de chaque liquidation de primes. La somme ainsi retenue est versée au Trésor public au titre des « produits divers du budget ».

Dans le cas où, par suite de modifications au chiffre des crédits votés pour les frais de surveillance ou au montant annuel des primes à la filature, la recette provenant de l'application du taux de 1,50 % sera inférieure au montant des dépenses de surveillance et de contrôle, un nouveau taux pourra être fixé par décret rendu sur la proposition du ministre des finances et du ministre du commerce et de l'industrie. »

Cet article est adopté.

M. Victor Fort développe un amendement ainsi conçu :

« Pendant la durée de la présente loi un crédit annuel de 500,000 francs sera ouvert au ministre du commerce et de l'industrie pour être mis à la disposition de la caisse de prêts pour les chefs d'atelier de la fabrique de soie de Lyon, en vue de contribuer, par tous les moyens utiles, au relèvement du tissage de soieries de Lyon et notamment à la transformation de l'outillage des petits ateliers. »

M. BOURELY, rapporteur, demande le renvoi de l'amendement à une commission compétente qui fera un rapport spécial.

M. CRUPPI, ministre du commerce, combat également cet amendement, qui n'est pas à sa place dans une loi comme celle qui est en discussion. Il ne nie pas la détresse de l'industrie lyonnaise et il reconnaît qu'on doit lui venir en aide. Mais, dit-il, il faut pour cela une loi spéciale. Il dit qu'il nommera une commission composée de huit commerçants notables et trois fonctionnaires qui sera chargée d'étudier cette question.

Le ministre, en terminant, demande le renvoi de l'amendement à la commission du budget.

M. COLLIARD parle en faveur des ouvriers tisseurs lyonnais et il déclare accepter le renvoi des amendements à une commission extra-parlementaire pour étude.

Les amendements sont renvoyés à la commission.

VOTE DE L'ENSEMBLE

L'ensemble de la loi est mis aux voix et accepté par 447 voix contre 87.

Pendant le vote de vives altercations se sont produites entre M. Pastre et M. Dubois.

LE TRAVAIL DANS LES FILATURES DE SOIE

MM. Louis Dumont, Devèze et plusieurs de leurs collègues déposent un projet de résolution invitant le gouvernement à présenter un projet d'ensemble réglementant les conditions du travail dans les filatures.

M. Louis DUMONT développe son projet de résolution et demande à la Chambre de l'adopter.

M. CRUPPI, ministre du commerce, combat ce projet et dit que les amendements concernant la durée du travail et les salaires dans les filatures sont renvoyés à la commission du travail. J'espère donc que M. Dumont n'insistera pas.

Le projet de M. DUMONT est renvoyé à la commission du travail.

La séance est levée à 6 heures 55.

Séance demain à 2 heures pour la continuation de la discussion des conseils de guerre.

Autour de la séance

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 24 mai. — Une très courte discussion — on pourrait dire plutôt des observations — sur des crédits supplémentaires au début de la séance et la question des primes à la sériciculture a repris.

Les protectionnistes et les libres-échangistes ont rompu des lances et nous avons eu un aperçu de ce que sera la discussion sur la revision du tarif général des douanes si jamais elle vient en séance publique. Du train dont vont les choses, il se pourrait que les vacances arrivent avant qu'on ne s'en occupe.

Un article additionnel sur les tarifs différentiels a demandé plus de deux heures de discussion et comme il faut, dans toute discussion comme celle-là, que les députés de tous les partis de la région intéressée montrent qu'ils s'occupent des intérêts de leurs commettants, on était certain, en voyant monter à la tribune un député républicain dans la personne de M. Devèze, que le parti royaliste, représenté par M. de Ramel, donnerait aussi.

Ce fut une belle partie de raquette parlementaire !

Elle eut été plus courte qu'elle n'en aurait pas été moins efficace ! R. P.

Les Crédits supplémentaires

LE DEFICIT. — LE RAPPORT DE M. DOUMER.

Paris, 24 mai. — On a distribué à la Chambre un rapport supplémentaire fait au nom de la commission du budget par M. Paul Doumer, rapporteur général sur :

1. Le projet de loi concernant : 1. l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1908 au titre du budget général ; 2. l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1909 au titre du budget général ; l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices 1908 et 1909 au titre des budgets annexes (exercice 1909) ;

2. Le projet de loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1909, d'un crédit extraordinaire pour l'acquisition d'un hôtel diplomatique à Bruxelles.

3. Le projet de loi portant ouverture au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1909, d'un crédit extraordinaire pour frais de réception de l'ambassade marocaine.

4. Le projet de loi portant : 1. ouverture au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1909, d'un crédit extraordinaire pour secours aux victimes des troubles d'Orient ; 2. annulation d'une somme équivalente sur le crédit ouvert par la loi du 8 février 1909.

5. Le projet de loi autorisant le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à engager une somme de 100.000 fr. pour publier les résultats des travaux de la mission de l'Equateur (mesure de l'arc méridien de Quito) et lui ouvrant un crédit extraordinaire de 26,500 fr. sur l'exercice 1909 en vue d'acquitter la dépense à effectuer en 1909 pour cette publication.

Des renseignements contenus dans ce rapport, il résulte que, au 1er mai, l'excédent des dépenses sur les recettes était de 32,066,819 fr., ce qui, ajouté au déficit initial du budget complémentaire qui était de 55,000,000 donne un total de 87,066,819 fr., montant du déficit réel de l'exercice 1909, à cette date du 1er mai.

Le rapporteur ajoute :

Ce résultat, pour fâcheux qu'il soit, ne permet pas encore de prévoir quelle sera finalement la situation de l'exercice.

Cela dépendra, en premier lieu, des recouvrements effectués dans les huit derniers mois de l'exercice, et, en second lieu, du plus ou moins de développement des dépenses non inscrites au budget.

Si les plus-values qui se sont produites jusqu'au 30 avril s'accroissent de façon sensible et si le gouvernement et les Chambres restreignent autant que possible les crédits supplémentaires, la situation finale de l'exercice, qui ne saurait être absolument bonne, deviendra moins mauvaise que les chiffres cités plus haut permettent de le craindre. Il faudrait, pour cela, un peu de chance, avec beaucoup de vigilance et de fermeté.

L'état de notre trésorerie ne s'est pas amélioré depuis le mois dernier, les recouvrements des contributions directes restant audessous des douzièmes échus.

Conseil supérieur de la Mutualité

Une allocution de Viviani

Paris, 24 mai. — Le Conseil supérieur des sociétés de secours-mutuels s'est réuni ce matin au Ministère du Travail sous la présidence de M. René Viviani qui a adressé au Conseil, l'allocution suivante :

« Je ne vous ferai pas un long discours car nous sommes de trop vieilles connaissances, mais je veux simplement vous souhaiter la bienvenue dans cette maison désormais la vôtre.

» Un fait nouveau, important, s'est produit depuis votre dernière session : M. Cuvinot, président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières va faire distribuer son rapport. Sans anticiper sur la décision de la haute assemblée, je crois dès maintenant pouvoir dire que la discussion de cette importante réforme s'ouvrira au début de juin.

» Je félicite la mutualité de n'avoir pas, tout en ayant fait néanmoins certaines réserves, légitimées par ses intérêts, mis obstacle au désir de la démocratie ».

Le Conseil a commencé ensuite l'examen du projet de statut modèle pour les sociétés scolaires, puis la séance a été renvoyée à demain.

L'ambassade marocaine à Paris

Paris, 24 mai. — El Hadj Mohammed Mokri, ministre des finances du Maroc, Si Abdallah el Fasi, ministre intérimaire des affaires étrangères, sont arrivés à Paris ce matin à dix heures trente.

Sur le quai de la gare de Lyon, ils ont été reçus par M. Regnault, ministre de France à Tanger ; le général Taverna, représentant le ministre de la guerre ; de Fouquières, attaché au protocole, et le capitaine Guyot, attaché à la personne des ambassadeurs marocains pendant leur séjour en France.

Les ambassadeurs sont accompagnés par leurs secrétaires, Si Mohammed el Maracki et El Hadj Hammed Mokri, fils du ministre des finances, par Si Kadour ben Ghabrit, consul honoraire, interprète de la légation de France à Tanger, par plusieurs caïds et par de nombreux domestiques.

Les ambassadeurs et les représentants du gouvernement français ont pris place dans des landaus qui les ont conduits à l'hôtel de l'avenue Malakoff, où un pavillon spécial a été aménagé pour les recevoir.

Des cuirassiers ont escorté les landaus pendant tout le parcours.

A l'hôtel, les envoyés marocains ont été salués par M. Mollard, directeur du protocole.

L'affaire Légitimus

Paris, 24 mai. — La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites dirigées contre M. Légitimus a entendu cet après-midi M. Fays, procureur général intérimaire à la Guadeloupe.

Le magistrat s'est expliqué sur les documents remis à la commission et qui tendent à justifier l'attitude du parquet dans les poursuites intentées au député de la Guadeloupe.

L'audition de M. Fays reprendra jeudi prochain.

Le Statut des Fonctionnaires

Paris, 24 mai. — M. Clémenceau, président du conseil, a conféré ce matin avec M. Briand, ministre de la justice, en vue de régler, dans le projet de statut des fonctionnaires, quelques cas particuliers, notamment celui des commissaires de police.

M. Fallières reçoit la mission japonaise

Paris, 24 mai. — Le Président de la République a reçu cet après-midi la mission spéciale d'officiers japonais, envoyée en France par l'empereur du Japon pour étudier les services administratifs de notre armée.

La mission, à la tête de laquelle se trouve, comme nous l'avons dit, le général Hongo, a été présentée au chef de l'Etat par le baron Kurino, ambassadeur du Japon en France.

La Discorde à la C. G. T.

Les révolutionnaires voudraient provoquer la démission de M. Niel. — On s'attend à des incidents au Conseil confédéral.

Paris, 24 mai. — Les profondes dissensions qui se sont produites à la C. G. T., à la suite de l'avortement de la grève générale, font l'objet de tous les commentaires dans les milieux ouvriers.

On pense généralement que la rupture entre révolutionnaires et réformistes est désormais inévitable.

La réunion du comité confédéral, qui doit avoir lieu mardi soir, rue Grange-aux-Belles, fournira d'ailleurs d'utiles indications à ce sujet.

La lettre de convocation adressée aux membres du comité confédéral porte simplement comme motif de la réunion : «Suite de la discussion de l'ordre du jour ».

Mais, avant d'aborder l'ordre du jour, il est plus que probable qu'un incident sera soulevé par les révolutionnaires. Ils se proposent, paraît-il, de faire voter une motion de blâme contre M. Niel, pour son discours de eLns, où ce dernier déclara que la classe ouvrière n'était pas prête pour la grève générale.

Plusieurs délégués ont également manifesté l'intention de mettre en accusation M. Guérard, secrétaire du syndicat des « cheminots ».

Les révolutionnaires espèrent arriver à provoquer la démission de M. Niel. Le choix des révolutionnaires se porterait sur M. Griffuelhes, dans le cas où M. Niel résignerait ses fonctions.

Mais ce dernier ne semble pas vouloir lâcher prise et lutterа jusqu'au bout. Un «militant» qui a tout fait jusqu'ici pour maintenir l'union des révolutionnaires et des réformistes, nous a fourni sur le conflit les renseignements suivants :

— Je crois, nous a-t-il dit, que la scission est inévitable à l'heure actuelle.

Il y a, en effet, incompatibilité d'humeur entre les révolutionnaires et les réformistes. Certains militants d'ailleurs plus soucieux de leurs intérêts personnels que de l'avenir du syndicalisme font tout pour aggraver les dissensions.

Si, comme tout porte à le croire, la scission se produit, ce sont les réformistes qui en bénéficieront. M. Griffuelhes a beau dire que les révolutionnaires sont prêts pour faire face à toute éventualité, il ne donnera pas le change.

La dernière tentative de grève générale a condamné la tactique révolutionnaire. Sauf les terrassiers, qui paraissent découragés, aucune corporation, pas même celle de M. Pataud, n'a répondu à l'appel de la C. G. T. Bien mieux, la Fédération des cuirs et peaux, à laquelle appartient M. Griffuelhes, n'a même pas donné signe de vie.

Les révolutionnaires veulent implanter la dictature syndicale, disposer comme ils l'entendent de la classe ouvrière. Ils n'y arriveront pas.

Congrès des Délégués cantonaux des Départements de l'Est

Nancy, 24 mai. — Quatre cents délégués cantonaux des départements de l'Est se sont réunis à Nancy, sous la présidence de M. Ferdinand Dreyfus, sénateur, président de l'Union nationale des délégués cantonaux. Le personnel enseignant était représenté à ce congrès par une centaine d'instituteurs et d'institutrices de la région. On y remarquait également les députés républicains MM. Grillon, Méquillet, Lebrun, Ragally, Abel Ferry, etc. La présence de Mme Jules Ferry, venue de Saint-Dié, a été saluée par d'unanimes applaudissements.

Dans son discours d'ouverture, M. Ferdinand Dreyfus a rendu justice à la correction et au patriotisme des instituteurs.

« Dans ces départements frontières, a-t-il dit, il n'y a point de place pour les mortelles doctrines que cherchent à exploiter les adversaires de l'école républicaine. L'amour de la patrie n'est-il point la moelle de l'enseignement moral et civique, qui consiste non seulement à former des cerveaux et des consciences, mais à forger des caractères, c'est-à-dire à préparer des citoyens et des soldats. »

La réforme des délégations cantonales

L'orateur a exposé comment devait être comprise la réforme des délégations cantonales :

« Dans l'école », le délégué cantonal s'occupera de l'hygiène des locaux scolaires, du matériel et du mobilier. Il servira d'intermédiaire auprès des autorités et leur transmettra les desiderata de l'instituteur. Il se rendra compte de la tenue morale de l'école. Mais il se gardera d'intervenir dans les questions de discipline, de programme ou de méthode.

« Hors l'école », il servira de lien entre elle et les familles, et assurera par ses conseils et ses démarches la fréquentation scolaire, en attendant le vote de la loi dont la Chambre est saisie. L'obligation ne sera qu'un mythe si elle n'est pas fortifiée par des sanctions sérieuses appliquées aux parents qui s'entêtent à ne pas comprendre leur devoir de paternité civique.

« Après l'école », s'affirme pour le délégué cantonal son devoir de protection sociale. C'est à lui à susciter et à soutenir les œuvres complémentaires qui doivent faire de l'école prolongée le centre de la vie collective et sociale de la jeunesse. »

Les attributions des delégués cantonaux

Le congrès a ensuite délibéré sur trois questions.

En ce qui touche les attributions des délégués, il s'est prononcé pour la représentation des délégations dans les conseils départementaux et au conseil supérieur. Il a demandé que les délégations aient le droit de présentation ; que les médecins y siègent en plus grand nombre, dans l'intérêt de l'hygiène scolaire ; que pour éviter le surmenage, les études en dehors des cinq heures de classe ne dépassent pas une heure.

Le congrès s'est occupé ensuite de la fréquentation scolaire. Il s'est prononcé pour la suppression des commissions scolaires, dont l'expérience a démontré l'impuissance ; le délégué cantonal pourrait saisir la délégation des absences constatées, et après une première réprimande, le président saisirait de la contravention l'organe du ministère public auprès du tribunal de simple police. La peine contre les parents récalcitrants serait de 1 franc à 10 francs, avec augmentation en cas de nouvelle récidive.

Le congrès s'est également prononcé pour le développement des patronages laïques, avec l'appui matériel et moral des autorités académiques.

Après une chaleureuse allocution du préfet, M. Bonnet, M. Robelin, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, a insisté sur la nécessité de lutter contre les progrès inquiétants des patronages confessionnels.

Ce qui a caractérisé le congrès de Nancy, c'est l'union étroite du personnel et des délégués cantonaux autour de l'école laïque. Ce mouvement de concentration mérite d'être encouragé par tous ceux qui veulent seconder et compléter l'œuvre de l'Etat par l'action des initiatives privées.

La Sentence de La Haye ET LA PRESSE

LA PRESSE ALLEMANDE

Berlin, 24 mai. — Tandis que la « Gazette de l'Allemagne du Nord » qualifie le jugement du tribunal de la Haye de digne et d'entièrement satisfaisant, la « Gazette Nationale » le critique avec amertume.

Une dépêche de la Haye au « Berliner Tageblat » donne l'opinion d'un homme d'Etat qui remarque que, si le jugement a été en partie défavorable aux Allemands, c'est parce que le tribunal a donné la préférence au droit militaire sur le droit consulaire.

Parmi les commentaires des autres journaux, citons ceux du « Tageblatt » et du « Lokal Anzeiger », qui estiment qu'en donnant une part de torts à chacun, le verdict a évité de faire triompher l'une ou l'autre partie, et celui du « Boersen Courrier », qui voit dans le réglement pacifique de toute l'affaire un triomphe important de la pensée d'arbitrage.

Le « Lokal Anzeiger » écrit :

« Il n'y a lieu pour les deux parties ni de se réjouir, ni de se plaindre. La sentence a dispensé également la lumière et l'ombre, et a tenu longuement compte du sentiment que chacune des parties avait de son droit. Pour l'Allemagne, l'affaire est désormais réglée ».

LA PRESSE ANGLAISE

Londres, 24 mai. — D'après l'opinion généralement exprimée par les journaux du matin, la France doit s'estimer satisfaite du verdict prononcé par la cour d'arbitrage de la Haye. La cour d'arbitrage, ajoutent-ils, a donné la mesure des services qu'elle peut rendre pour régler les incidents inattendus et n'affectant en rien les intérêts vitaux des nations, mais qui peuvent néanmoins en compromettre les rapports.

LA PRESSE AUTRICHIENNE

L' « Arbeiter Zeitung » écrit que le fait que, d'une négligence de forme ou d'une faute de caractère de deux fonctionnaires subalternes, ait dépendu la vie de centaines de mille hommes, apparaît comme une monstruosité. « Le néant du point d'honneur des Etats, dit-il, n'est jamais si bien ressorti que dans la sentence du tribunal arbitral dans l'affaire de Casablanca ».

LA PRESSE ITALIENNE

La « Tribuna » commente la décision rendue par la cour arbitrale de la Haye dans l'affaire de l'incident de Casablanca. Le journal officieux est d'avis que les arbitres se sont prononcés de façon très équitable, comme le prouvent les premières impressions des parties intéressées.

« Ce sera, du reste, conclut la « Tribuna », le sentiment de toute l'Europe. On ne peut plus douter désormais de l'efficacité des tribunaux d'arbitrage, car la décision qui vient d'être rendue nous fournit une preuve que le jugement d'arbitres éclairés et impartiaux peut résoudre même un conflit où l'orgueil national joue un rôle prépondérant, fait qu'on ne peut enregistrer qu'avec une profonde satisfaction ».

L'affaire Steinheil

Les accusations d'Allaire et l'attitude de Tardivel. — Les recherches de la Sûreté.

Paris, 24 mai. — Si l'instruction a chômé au sujet du fait nouveau de l'affaire Steinheil, les investigations du service de la Sûreté se sont poursuivies activement pendant la journée d'hier encore.

C'est ainsi que l'on a reconnu que certaines des allégations apportées samedi par Tardivel au sujet du cambriolage de Châteaufort sont fausses et qu'au contraire celles de son accusateur Allaire sont exactes.

Ce qui étonne beaucoup les magistrats, c'est l'insistance que met Allaire à se compromettre pour accuser Tardivel.

D'autre part, le cordonnier Buffard, chez lequel travailla Angela, affirme que, dans la nuit du 30 au 31 mai, Tardivel se trouvait bien chez son ami Robert, avenue des Tilleuls, à Montmartre.

Dans ce cas, il n'aurait pu se trouver à l'impasse Ronsin.

Sur commission rogatoire, on enquête à Saint-Malo sur la nommée Angélique Perrichon, femme Ramel, qui fut condamnée en même temps qu'Allaire et que l'on soupçonne d'avoir joué le rôle de la Rouquine dans le drame de l'impasse Ronsin. On ignore ce qu'elle est devenue à sa sortie de prison.

Depuis son arrivée à la prison de Saint-Pierre, Angelo Tardivel n'a pas desserré les dents. Quant à son accusateur, il est l'objet d'une étroite surveillance, car il est sombre et triste, refuse de manger, et l'on craint qu'il n'attente à ses jours.

C'est toujours mercredi que doit avoir lieu la confrontation.

Les Affaires du Maroc

L'ENGAGEMENT ENTRE LES BENI-M'TIR ET LA MEHALLA CHERIFIENNE

Tanger, 24 mai. — Le sultan commence à être inquiet sur le résultat des opérations chez les Beni-M'tir, aucune action décisive n'ayant encore eu lieu.

La mahalla chérifienne est actuellement à El-Hazel depuis le combat acharné du 16, où les pertes ont été nombreuses de part et d'autre.

Le camp chérifien fut attaqué, le 17 au soir, par les Berbères, au moment où les réguliers prenaient quelque repos. La débandade put être évitée, grâce au sang-froid des instructeurs français, qui jugèrent prudent néanmoins de réclamer des renforts à Fez. Cette précaution n'était pas inutile, car, hier, les tribus rebelles reprenaient l'offensive.

Bien qu'on ne connaisse pas encore entièrement les détails de cet engagement, on sait que la lutte dura du matin jusqu'au soir, et que 7 caïds de la mahalla chérifienne ont été tués. Les adversaires paraissent être restés sur leurs positions.

Le lancement du "Danton"

Paris, 24 mai. — Le ministère de la marine nous communique la note suivante :

Le bruit a couru que l'insuccès du lancement du « Danton » pourrait être attribué à des actes de malveillance.

Il résulte des renseignements officiels parvenus au ministre que cette interprétation doit être nettement écartée.

Si l'on ne peut encore d'ailleurs préciser exactement les causes de l'arrêt du bâtiment sur sa cale, on ne saurait en trouver la raison dans un défaut d'inclinaison de cette dernière : sa déclivité, en effet, est supérieure à celle de certaines cales utilisées à l'étranger.

D'autre part, l'attitude du personnel ouvrier de l'arsenal a été de tous points parfaite, et il a travaillé toute la nuit avec une telle ardeur à épontiller de nouveau le « Danton », que le préfet maritime a cru devoir prendre un ordre du jour pour le féliciter.

La nouvelle Turquie

La politique extérieure de la Porte

Londres, 24 mai. — Le correspondant du « Times » à Constantinople signale un article paru dans le « Sabah », article dans lequel il est question de la situation politique de l'empire ottoman et des relations entre cet empire et les grandes puissances. D'après cet article, il importe pour la Turquie de conclure une alliance avec la France, la Russie et l'Italie. En ce qui concerne l'Allemagne et l'Autriche, le « Sabah » dit :

« Nous devons naturellement respecter leurs intérêts économiques, mais nous ne pouvons nous joindre à leur alliance, car si l'Angleterre, la France et l'Italie ont tout intérêt au maintien de l'intégrité de notre pays, il n'est pas manifeste que cela soit le cas en ce qui concerne les puissances centrales.

» Les offres d'aide matérielle qui nous ont été faites par ces deux puissances ne peu-

---

FEUILLETON DU 25 MAI. — N. 53

DÉTRESSE MATERNELLE

par Henri GERMAIN

Si l'habit ne fait pas le moine, il le transforme souvent à son avantage, et pour les yeux de la foule inobservatrice et facile à duper, cela suffit pour provoquer la considération banale, et parfois la confiance.

Les deux sinistres drôles se laissaient donc vivre, n'ayant rien à faire jusqu'au lendemain trois heures de l'après-midi, heure de l'entrevue, et sans doute de l'infâme victoire qu'ils comptaient remporter.

Tous deux, en leurs courses de la journée dans les magasins, s'étaient munis de trousseaux sommaires, cependant suffisants pour le moment, de façon à pouvoir revêtir du linge propre.

De plus, Monseigneur du Surin avait fait achat d'une petite malle, solide et d'une certaine élégance, pour le cas prévu, et d'ailleurs espéré, où il devrait se rendre chez sa pseudo-mère, au château du Roc.

Enfin l'heure qu'ils attendaient avec autant d'impatience que la pauvre comtesse de Presles sonna juste comme ils pénétraient dans les magasins du Louvre.

Sans s'arrêter à considérer les mille futilités, aussi bien que les objets utiles qui, de toutes parts, sollicitaient leurs regards, ils se frayèrent lentement un passage dans la foule et montèrent au troisième étage.

Posément ils entrèrent dans le salon de conversation, dont presque tous les sièges étaient occupés déjà, cherchèrent un instant du regard et s'installèrent enfin, face à la porte, sur deux fauteuils contigus.

Il y avait à peine cinq minutes qu'ils étaient ainsi, attentifs à surveiller l'entrée du salon, lorsque madame de Presles y pénétra d'allure inquiète, un peu troublée.

Elle était entièrement vêtue de noir, en un costume dont la simplicité apparente n'excluait cependant point l'élégance ni la distinction.

D'un coup de coude imperceptible, Dufresne avertit son complice de se tenir sur ses gardes.

Puis l'audacieux personnage se leva, vint au-devant de la comtesse et se découvrit respectueusement.

— Permettez-moi, madame la comtesse, de vous présenter mes respects, dit-il obséquieux.

— Monsieur Dufresne sans doute ? demanda Mme de Presles, sans reconnaître positivement son étrange visiteur de l'avant-veille.

— Oui, madame, ne me remettiez-vous pas ?...

— Je n'étais pas très certaine, monsieur, vous ayant vu fort peu, en somme.

Suis-je exacte ? fit-elle ensuite, pour couper court à des préliminaires inutiles et dont s'accommodait mal son état de légitime anxiété.

— Oh ! très bien, il y a cinq minutes à peine que nous sommes arrivés.

— Et ce jeune homme est là ? demanda vivement Mme de Presles, dont le cœur commençait à battre plus vite que de coutume, tandis qu'elle cherchait des yeux.

— Oui, madame, le voici sur ce fauteuil presque en face de vous, repartit Dufresne en désignant, d'un geste à peine esquissé, Monseigneur du Surin, tranquille en apparence.

— Ah ! ce monsieur brun ?

En disant cela, Mme de Presles jeta un regard profond et persistant sur le jeune escarpe. Celui-ci la considérait attentivement de son côté, un peu intimidé à l'avance, malgré toute son audace.

Une expression comme de souffrance et de déception passa rapide sur le visage de la comtesse.

Dans les traits jolis de Monseigneur du Surin, mais empreints de vulgarité, et pour ainsi dire stigmatisés par les habitudes canailles du jeune homme, elle croyait deviner, à première vue, une sorte de bassesse hypocrite, de lâcheté qui l'indisposait préventivement.

Rien dans cette physionomie, cependant agréable de première apparence, ne décelait la noblesse du caractère, la tendresse du cœur, non plus que la franchise.

Le regard semblait fuir, le sourire faisait grimacer la bouche, l'aspect général était vulgaire.

En réalité, il ne lui ressemblait en aucune façon, bien qu'il fût aussi brun qu'elle-même l'avait été autrefois, et ses traits ne rappelaient pas davantage ceux du comte de Presles.

Etait-ce bien son fils ?

N'y avait-il pas erreur, ou — ce qui eût été plus grave encore, et surtout plus cruel, ce jeune homme n'était-il pas l'abject instrument d'une ignoble machination ?

Question poignante que son cœur angoissé ne pouvait songer à résoudre en un pareil moment.

Puisqu'elle était venue jusque-là, il lui fallait s'enquérir complètement, essayer de s'assurer de la vérité peut-être de convaincre son esprit, prévenu par un sentiment inexplicable et qui, d'ailleurs, pouvait être faux.

Dufresne, dont le regard sournois et fouilleur examinait attentivement la physionomie de son interlocutrice, devina en partie ses tristes réflexions. Il se promit de jouer d'autant plus serré que la partie s'engageait mal.

— Voulez-vous, madame que je vous présente maintenant mon jeune homme ? demanda-t-il.

— Sans doute, puisque je suis venue pour lui, répliqua Mme de Presles d'un accent assez empressé, mais dont la conviction semblait absente cependant.

Dufresne alors marcha vers Monseigneur du Surin qui se leva, et sans presque remuer les lèvres il lui glissa très vite, d'une voix étouffée :

— Tiens-toi bien, ça prend difficilement.

— Bon, compris.

En même temps, les deux misérables s'avancèrent vers la comtesse, anxieuse et attentive à leurs moindres mouvements.

— Madame, fit alors cérémonieusement Dufresne, j'ai l'honneur de vous présenter M. Georges Bonod, mon jeune et malheureux ami.

Monseigneur du Surin s'inclina, tête nue, et d'une voix qui semblait trembler d'émotion contenue, il dit :

— Je suis profondément heureux que vous ayez bien voulu, madame, faire un voyage pour me permettre de vous connaître et de vous témoigner tout le respect que vous m'inspirez dès à présent.

Cette phrase, assez adroite, amena comme une détente sur les traits contractés de Mme de Presles. Dufresne étouffait un sourire de satisfaction entre ses lèvres minces.

— Monsieur, repartit la comtesse, je suis moi aussi véritablement heureuse de vous voir et vous pouvez être assuré que si les paroles de M. Dufresne sont vraies, l'intérêt puissant que m'inspire votre triste histoire vous sera profitable autant qu'à moi.

— Je n'en doute pas, madame ; je ferai tout pour justifier cet intérêt et mériter même un peu de votre affection, c'est mon ambition la plus chère.

J'en ai tant besoin ! termina-t-il misérable du Surin avec un long soupir.

— Voyons, intervint Dufresne, asseyons-nous pour causer, si cela vous agrée, madame la comtesse ?

— Certainement.

Cependant j'avoue, reprit aussitôt Mme de Presles d'un air gêné, que ce salon me paraît un peu encombré, j'y suis mal à l'aise.

Et puis, voyez donc quel moyen de parler de choses intimes, lorsqu'on est ainsi entouré de tant d'oreilles indiscrètes.

— Cette remarque est fort juste, approuva le pseudo Georges Bonod, et je ne saurais, non plus que vous, madame, me laisser aller aux mouvements de mon cœur en présence de tant d'indifférents.

— Vous avez raison cent fois, mon cher Georges, dit Dufresne à son tour.

Aussi je viens de trouver, tout en vous écoutant, le seul endroit où nous puissions être à la fois seuls et, cependant dehors, au milieu de tout le monde, sans nous faire remarquer.

— Et cet endroit ? demanda vivement Mme de Presles.

— C'est la terrasse des Tuileries, du côté de la Seine, à quelques minutes d'ici.

Il y a là des chaises, nous les transporterons à volonté dans l'endroit le plus tranquille, et où nous pourrons causer en toute sécurité.

— L'idée est excellente venez donc, messieurs.

En disant cela, Mme de Presles sortit du salon de conversation, suivie de près par les deux complices, et se dirigea par la porte de sortie la plus proche.

Dehors, Dufresne et Monseigneur du Surin la rejoignirent, et marchèrent respectueusement à ses côtés, en s'entretenant de choses banales.

Lorsqu'ils furent sur la longue terrasse du bord de l'eau, ils la parcoururent jusqu'à l'extrémité qui domine la place de la Concorde.

Alors, le jeune homme s'empressa d'aller quérir des sièges et de les grouper.

Mme de Presles s'assit la première, invitant du geste les deux hommes à en faire autant.

Puis, après un instant de silence assez embarrassant, elle commença d'une voix douce et attendrie, s'adressant plus particulièrement au pseudo Georges Bonod :

— M. Dufresne vous a certainement fait part, monsieur, de la conversation que nous avons eue ensemble vendredi dernier. Il a dû vous dire avec quelle joie j'étais disposée à vous accueillir, si, comme je le crois, des liens familiaux nous unissent.

— Oui, madame, je sais cela.

— J'ai beaucoup connu votre mère, monsieur, et en souvenir d'elle, qui fut si malheureuse de votre disparition, je suis prête à faire pour vous tout ce qu'elle aurait mis tant de bonheur à faire elle-même, certainement.

— Je vous remercie, madame.

Croyez que, de mon côté, j'emploierai toute mon intelligence et tout mon cœur à reconnaître vos bienfaits.

— N'avez-vous aucun souvenir de votre première enfance ? demanda brusquement Mme de Presles, qu'une défiance inexplicable venait troubler à chaque instant.

— Très peu, madame.

Mon Dieu, pensa du Surin, avec un aplomb cynique, je crois me rappeler d'une grande maison très belle,